UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Observations De L'Academie Françoise Sur Les Remarques De M. De Vaugelas

Académie Française

La Haye, 1705

537 Rem. Sur, & dessus.

urn:nbn:de:hbz:466:1-52553

Visual Library

CCCCCXXXVII. REMARQUE.

Sur, & *dessus*.

NOus avons desja fait une Remarque * sur ces prépositions *sur*, *dessus*, *sous*, *dessous*, *dans*, *dedans*, & quelques autres, & nous ne repeterons pas icy ce qui en a esté dit, mais nous ajousterons une chose, qui a esté obmise. C'est qu'à la Regle que nous avons donnée, de n'employer jamais pour prépositions ces composez *dessus*, *dessous*, *dedans*, & les autres, mais tousjours les simples comme *sur*, *sous*, & *dans*, nous avons mis une exception, qui est que quand ces composez sont précedez d'une autre prépositon, alors il se faut servir des composez & non pas des simples. Par exemple, il faut dire *par dessus la teste*, & non pas *par sur la teste*, quoy qu'il faille dira *sur la teste*, & non pas *dessus la teste*, quand il n'y a point de prepositon devant, comme est *par*. De mesme il faut dire *par dessous la table*, *par dedans l'Eglise*; & non pas *par sous la table*, ny *par dans l'Eglise*, quoy qu'il faille dire *sous la table*, & *dans l'Eglise*, quand il n'y a point de *par* devant.

Tout cela a désja esté dit, mais il estoit ab-

* *la* CXXVIII. *Rem.*

absolument necessaire de le repeter, pour faire entendre ce que nous y ajoustons, qui est qu'avec *de*, il en est de mesme qu'avec *par*, & ce qui me l'a fait remarquer, c'est la faute que j'ay trouvée dans un Autheur assez renommé, à qui elle est familiere. Il a sceu qu'il falloit se servir de ces prépositions simples, & non pas des composées, qui sont d'ordinaire adverbes & non pas prépositions: mais il n'a pas sceu, que quand il y a une autre prépositon devant, il faut user des composées, qui deviennent prépositions, d'adverbes qu'elles estoient; il escrit donc tousjours par exemple, *il se leva de sur son lit*, au lieu de dire, *il se leva de dessus son lit*, *il ne fait que sortir de sous l'aile de la mere*, au lieu de dire, *il ne fait que sortir de dessous l'aile de la mere*, car ce *de* est une prépositon qui respond à l'*ex*, ou à l'*è* des Latins, & il me semble qu'il n'y a que ces deux prépositions *par*, & *de*, où cette exception ait lieu. Et il ne faut pas objecter que l'on dit *au dessus de la teste*, *au dessous du genoüil*, *&c.* parce qu'en ces exemples *dessus*, & *dessous*, & leurs semblables passent pour mots substantifiez, & non pas pour prépositions. Les articles qui vont devant & derriere, en sont des preuves infaillibles.

OB-

OBSERVATION.

IL faut obſerver tout ce que dit M. de Vaugelas dans cette Remarque.

CCCCCXXXVIII. REMARQUE.

Qu'ainſi ne ſoit.

NOus avons remarqué de certaines façons de parler, qui ſemblent dire tout le contraire de ce qu'on leur fait ſignifier. Celle-cy eſt de ce nombre; car lors qu'il eſt queſtion d'entrer en preuve d'une propoſition, ſi je dis *& qu'ainſi ne ſoit, vous voyez telle & telle choſe*, qui eſt comme on a accouſtumé de parler, n'eſt-il pas vray qu'à l'examiner de prés, il n'y a point de raiſon de dire *& qu'ainſi ne ſoit*, & qu'au contraire il faut dire *& qu'ainſi ſoit*. Cela eſt tellement vray, que tous les anciens l'eſcrivoient ainſi, & ces jours paſſez je le voyois encore dans Joachim du Belay. Neanmoins il y a plus de cinquante ans, que cette phraſe eſt changée, & que l'on dit *& qu'ainſi ne ſoit*, ou *& qu'il ne ſoit ainſi*, & non pas *& qu'ainſi ſoit* ou *& qu'il ſoit ainſi*, qui aujourd'huy ne ſeroient pas receus parmy ceux qui